

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
CANTON DE DIJON I
MAIRIE DE BROGNON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL 12 mars 2014

Présents : Monsieur ROCHETTE Ludovic, Maire,
Madame Mylène DE GASPERI.

Messieurs, Philippe LEBEAU, Michel GUILLEMOT, Michel DOREY, Guy WITTIG, Gilbert RENEVIER, Jean du PARC,
Frédéric ENSELME, Pierre OLIVIER, Pierre MAYOL.

Secrétaire de séance : Frédéric ENSELME.

Date de convocation : 03/03/2014

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Compte Administratif 2013, dont la balance générale se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses nettes	179 564,22 €	45 601,51 €
Recettes nettes	161 881,13 €	67 352,82 €
Excédent reporté 2012	143 792,54 €	115 597,66 €
Recettes totales	305 673,67 €	182 950,48 €
Excédent de clôture 2013	126 109,45 €	137 348,97 €

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire se retire et Monsieur Michel DOREY fait procéder au vote.

Après délibération, le conseil municipal :

- **approuve** à l'unanimité, le Compte Administratif 2013
- **décide** l'affectation des résultats 2013 comme suit :
 - o **l'excédent de fonctionnement 2013 de 126 109,45 euros** est reporté **au compte 002 Excédent reporté Recette de Fonctionnement** du budget primitif 2014.
 - o **L'excédent d'investissement 2013 de 137 348,97 euros** est reporté **dans son intégralité au compte 001 excédent reporté recettes d'Investissement** du budget primitif 2014.

(Déposée en préfecture le 19 mars 2014)

COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le Compte de Gestion 2013 dressé par Madame le Percepteur de Dijon Banlieue, et en tout point conforme avec le Compte Administratif 2013 et la comptabilité administrative de la commune.

Les membres de conseil approuvent le Compte de Gestion 2013 à l'unanimité.

(Déposée en préfecture le 19 mars 2014)

BP 2014 - AUTORISATION PAIEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu les factures en dépenses d'investissement reçues depuis le début de l'année, à régler avant le vote du BP 2014, le Conseil Municipal, autorise le Maire à régler des dépenses d'investissement à raison de 25 % du montant des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2013.

Le compte à ouvrir est le suivant :

- 21318, le montant total est de 8600,49 €
 - 1111,00 € - Entreprise ROZE - pour le remplacement pour le radiateur et la VMC de la salle des fêtes
 - 6408,00 € - Entreprise NRV SARL ANTONI – remplacement plafond de la salle des fêtes.
 - 1081,49 € - Entreprise CHOPARD Pascal Couverture et Zinguerie – travaux sur la salle des fêtes

Cette décision sera entérinée par le prochain Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif 2014.

(Déposée en préfecture le 19 mars 2014)

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES " VAL DE NORGE "

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification du paragraphe 5-2 de l'article 5 des Statuts de la Communauté de Communes. Considérant le projet d'aménagement d'une zone d'activité économique à vocation mixte commerciale, artisanale et tertiaire de 7 hectares sur la commune de Saint Julien, le Président a proposé la modification des statuts de la Communauté de Communes "Val de Norge" afin de déclarer la zone d'intérêt communautaire.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la modification de du paragraphe 5-2 de l'article 5 des Statuts de la Communauté de Communes.

(Déposée en préfecture le 19 mars 2014)

Pour copie conforme,
Le Maire, Ludovic ROCHETTE